



**Une force
à vos côtés**

WWW.CGTDESSDIS.COM

Montreuil, le 14 décembre 2019

LE POINT SUR LES RETRAITES APRES LES ANNONCES DU 11 DECEMBRE 2019

Simple à retenir :

- **baisse des pensions garanties** (l'élargissement aux moins bonnes années pour le calcul de la pension amènera mathématiquement une baisse de la pension, entre 10 et 20%).
- **travailler plus longtemps**, (la décote appliquée si vous partez avant l'âge pivot, aura pour effet de reculer l'âge de départ en retraite et pour ceux qui partiront avant cet âge, cela abaissera les pensions).

Si vous êtes sapeur-pompier professionnel vous gardez la catégorie active, mais :

Même si demeure la possibilité d'un départ à 57 ans, l'application de l'âge pivot de 59 ans qui ne cessera de reculer, impliquera une décote de 5 à 10% et davantage s'il glisse en fonction de l'âge de départ réel des SPP.

Il faudra avoir exercé 27 années de fonctions dangereuses contre 17 de sapeur-pompier aujourd'hui (les policiers ont obtenu la disparition du seuil des 27 ans).

Pour la bonification de 1/5, la transposition en une majoration de XX % à la charge de l'employeur est renvoyée à des discussions ultérieures avec les employeurs mais pourrait impacter le déroulement de carrière puisqu'il y a une différence entre la majoration d'un caporal, caporal-chef, sergent, etc...

Jusqu'en 2025 vous bénéficiez de vos droits système actuel, mais après rien n'est écrit sur la phase de transition en système à points (Traitement + prime) jusqu'à votre départ effectif.

Le CRO, ne survivra vraisemblablement pas à la réforme, ou qu'en restera-t-il ? Pas vraiment connu de nos interlocuteurs, comme la sur cotisation ou le coût de la bonification.

Devant ces reculs et ces incertitudes, et si ce système doit être appliqué à ceux qui sont au début de leur carrière, c'est qu'il est néfaste.

**Pour la CGT : C'est ni pour nous ni pour nos enfants.
Soyons tous dans la rue le 17 décembre prochain**

**Prenez dès aujourd'hui pour vos dispositions pour être
le 9 janvier 2020 à La Rochelle ou à Troyes.**